

PRÉFET DE MAYOTTE

Secrétariat général

ARRÊTÉ N° 298 /DAAF/2018 du 30 Mars 2018
portant délégation de signature à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte

LE PRÉFET DE MAYOTTE

CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR
OFFICIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MERITE

- VU la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;
- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU La loi 2010-1487 du 07 décembre 2010 relative au département de Mayotte,
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- VU le décret du 15 juillet 2016 portant nomination de M. Eric de WISPELAERE , sous- préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;
- VU le décret du 11 janvier 2017 portant nomination de monsieur Dominique FOSSAT, sous-préfet, en qualité de chargé de mission auprès du préfet de Mayotte ;
- VU le décret du 28 mars 2018 du Président de la République Française portant nomination de M. Dominique SORAIN, en qualité de préfet de Mayotte, délégué du gouvernement à compter du 30 mars 2018 ;
- VU l'arrêté interministériel du 30 décembre 1982 portant règlement de comptabilité pour la désignation des ordonnateurs secondaires et leurs délégués ;
- VU l'arrêté du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt et du ministre des outre-mer en date du 8 février 2016 portant nomination de monsieur Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, en qualité de directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte;
- VU l'arrêté du 12 avril 2016 du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant nomination de M. Bertrand WYBRECHT, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de directeur adjoint de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à partir du 1^{er} mai 2016 ;
- VU l'arrêté du 29 juillet 2016 du ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt portant mutation de M. Philippe GOUT, attaché d'administration de l'État, pour exercer les fonctions de secrétaire général à la DAAF de Mayotte ;
- VU l'arrêté du premier ministre en date du 5 avril 2017, portant nomination de M. Pierre PAPADOPOULOS, ingénieur en chef des ponts, des eaux et des forêts, en qualité de secrétaire général pour les affaires régionales de Mayotte à compter du 24 avril 2017 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° n° 14623/DAAF/2016 du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de signature à un responsable de budget programme et à un responsable d'unité opérationnelle (Direction de l'alimentation, l'agriculture et de la forêt) ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 268/SG/2018 du 30 mars 2018 portant délégation de signature à M. Eric de WISPELAERE, secrétaire général de la préfecture de Mayotte ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture de Mayotte,

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Michel BERGES, inspecteur général de la santé publique vétérinaire, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Mayotte à l'effet de signer tous les actes se rapportant à l'activité de la direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt à l'exception :

- Des décisions ayant un caractère réglementaire ou d'orientation générale, ainsi que toutes les correspondances destinées aux administrations centrales et comportant des propositions de décisions ou comptes rendus d'activité ;
- des recours devant les juridictions ;
- des correspondances autres que celles relevant de la gestion courante, adressées aux élus ;
- des subventions accordées aux collectivités locales, quel que soit leur montant.

Article 2. - En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Michel BERGES, la délégation de globale est donnée à Bertrand WYBRECHT, directeur adjoint.

Article 3. - En cas d'absence ou d'empêchement simultané de M. Jean-Michel BERGES et de M. Bertrand WYBRECHT, la délégation de signature prévue à l'article 1 est donnée dans les mêmes termes à M. Philippe GOUT, secrétaire général.

Article 4. - Pouvoir est donné à Monsieur Jean-Michel BERGES, directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt, afin de subdéléguer sa signature pour toutes les matières pour lesquelles il a reçu délégation.

Article 5. - Le présent arrêté prendra effet le lendemain de sa publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Article 6. - L'arrêté préfectoral n° 14623/DAAF/2016 du 1^{er} septembre 2016 portant délégation de signature (direction de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) est abrogé.

Article 7. - Le secrétaire général, le directeur régional des finances publiques, le directeur de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de Mayotte.

Le Préfet de Mayotte
délégué du gouvernement
Le Préfet,



Dominique SORAIN